



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT

\*\*\*\*\*

### PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2025

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'Avesnes-les-Aubert s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MAILLARD, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1er avril 2025, dans les délais impartis, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles.

**PRESENTS** : MMmes et MM. Laurent MAILLARD, Président, Carole PORTIER, Vice-Présidente, Dominique GERNEZ, Jean-Baptiste HERBIN, Elodie PETIT, Christiane SORREAU, Françoise CANONNE, Anne-Marie CAILLAUX, Isabelle LIBERT, Nathalie PAYEN, Membres.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Claudine MOREAU.

**POUVOIRS(S)** : Mme Claudine MOREAU à Mme Carole PORTIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Jean-Baptiste HERBIN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H00.

Le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 MARS 2025.

Après son propos introductif, Monsieur le Président soumet à la Commission les points prévus à l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

N° Délibération	OBJET
1/14/04/2025	<b>1- Approbation du Compte Financier Unique 2024</b>
2/14/04/2025	<b>2- Affectation des résultats de l'exercice 2024</b>
3/14/04/2025	<b>3- Budget Primitif 2025</b>
	<b>4- Questions diverses</b>

## N°1/14/04/2025 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.

### **Exposé de Monsieur le Président :**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CCAS d'Avesnes-Les-Aubert ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

D'autre part, l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, dans la séance où le Compte Financier Unique est débattu, la Commission Administrative élit son Président, et que le Président du CCAS doit se retirer au moment du vote.

### **Les réalisations de l'exercice s'établissent par section comme suit :**

- Section de fonctionnement (hors affectation)
- Dépenses : 93 536 67 €,
- Recettes : 110 520,40 €.

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le Compte Financier Unique 2024 présente les résultats définitifs suivants :

- **Section de fonctionnement :** + 25 091,45 €
- **Section d'investissement :** + 582,31 €.

### **DECISION**

Après en avoir délibéré,  
La Commission Administrative

DÉCIDE à l'unanimité :

- De nommer Carole PORTIER Comme Présidente
- D'approuver le Compte Financier Unique 2024

## **N°2/14/04/2025 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024.**

### **Exposé de Monsieur le Président :**

Il est fait part à la Commission Administrative, qu'en vertu de l'instruction M 57, le CCAS doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Financier Unique de l'exercice écoulé.

### **DECISION**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
La Commission Administrative, adopte

**L'affectation définitive des résultats de l'exercice 2024** qui s'effectue de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté : 25 091,45 €
- Excédent d'investissement reporté : 582,31 €

## **N°3/14/04/2025 – BUDGET PRIMITIF 2025.**

### **Exposé de Monsieur le Président :**

Monsieur le Président expose et apporte les prévisions budgétaires pour l'année 2025 comme suit :

**Investissement**  
Dépenses : 582,31

Recettes : 582,31

**Fonctionnement**  
Dépenses : 136 216,45  
Recettes : 136 216,45

### **DECISION**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
La Commission Administrative, adopte le projet de Budget Primitif  
2025 comme proposé (avec les résultats définitifs de l'exercice 2024).

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 136 216,45 € et la  
section d'investissement à hauteur de 582,31 €.

#### **N°4 – QUESTIONS DIVERSES.**

Pas de questions diverses.

Réunion close à 19h15.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Baptiste HERBIN



Le Président,  
Laurent MAILLARD

  
The blue circular stamp contains the text: "ASSEMBLEE COMMUNALE D'ACTION", "LE 10 NOVEMBRE 2024", "AVEINES", "LES 59120", and "AUER".